

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COLMAR - 6851 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/09/2025 - 8616 - 2009 B 00799 - 518 533 377 - 2MR SOLAR



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

2009 B 799

25/8616

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M UEBERSCHLAG ROLAND

2 rue de delle
68220 folgenbourg
france

N° d'adhérent : 29000005967979

Pour le compte de :

SAS 2MR SOLAR
27 RUE DE LA GAENSMATT
68150 OSTHEIM

N° SIREN : 518 533 377

Période déclarée : Année 2024

Date limite de dépôt : 20/05/2025

TRIBUNAL JUDICIAIRE

03 SEP. 2025

COLMAR

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)

« certifié conforme à l'original »

SAS 2 MR SOLAR
27 RUE DE LA GAENSMATT
68150 OSTHEIM



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2024)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX
FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

Oui

Adresse de messagerie

compta@fredel-alsace.fr

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

27 rue de la Gaensmatt

Code postal

68150

Ville

OSTHEIM

Pays

FRANCE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normal

52 781

Bénéfice imposable à
15%

42 500

Déficit (report du 2033-
B)

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

KORUS COMPTA

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	1 115 606	893 161	222 445
TOTAL I (5)	1 115 606	893 161	222 445
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	14 034		14 034
Disponibilités	142 850		142 850
TOTAL II	156 884		156 884
TOTAL GENERAL (I + II)	1 272 490	893 161	379 329

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	50 000
Réserve légale	5 000
Report à nouveau	7 935
Résultat de l'exercice	75 711
TOTAL I	138 646
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	60 490
Fournisseurs et comptes rattachés	51 569
Comptes courants d'associés	121 684
Autres dettes	6 940
TOTAL III	240 683
TOTAL GENERAL (I + II + III)	379 329

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

Exercice N

Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires		186 824
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	12 000
Autres produits			210
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			199 034

CHARGES D'EXPLOITATION

Autres charges externes		24 194
Impôts, taxes et versements assimilés		478
Dotations aux amortissements		68 439
Total des charges d'exploitation (II)		93 111
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		105 923
	Produits financiers (III)	540
Produits et charges divers	Charges financières (V)	11 182
	Impôts sur les bénéfices (VII)	19 570
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		75 711

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	75 711	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	75 711	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	75 711	

1/certifié conforme à l'original



SAS 2MR SOLAR

27 RUE DE LA GAENSMATT

68150 - OSTHEIM

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2024

ANNEXE LEGALE

SAS 2MR SOLAR

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- le bilan de l'exercice présente un total de 379 329 euros
- le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total de produits de 199 574 euros
 - un total de charges de 123 863 euros
 - dégage un résultat de 75 711 euros

L'exercice considéré :

- débute le 01/01/2024
- finit le 31/12/2024
- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de SARL 2 MR SOLAR

SAS 2 MR SOLAR

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 379 329 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produit de 199 574 euros et un total de charges de 123 863 euros, dégageant ainsi un résultat de 75 711 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode de coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

SAS 2 MR SOLAR

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

SAS 2 MR SOLAR

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagement de retraite

Information non significative

D.I.F.

Information non significative

SAS 2 MR SOLAR

IMMOBILISATIONS

	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/245
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
constructions	349 203			349 203
Instal., agencement, aménagement divers	766 403			766 403
Immobilisations financières				
TOTAL	1 115 606	0		1 115 606

SAS 2 MR SOLAR

AMORTISSEMENTS

	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31/12/24
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Construction	204 126	17 345		221 471
Instal., agencement, aménagement divers	620 596	51 093		671 689
Immobilisations financières				
TOTAL	824 722	68 438		893 160

SAS 2MR SOLAR

PROVISIONS

	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS AU 31/12/24
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	NEANT			
Provisions pour charges				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL				

SAS 2 MR SOLAR

CREANCES ET DETTES

CREANCES	31/12/2024	Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1)	0	0	0
Autres	0	0	0
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	0	0	0
Taxes sur la valeur ajoutée	1 879	1 879	
Impôts sur les bénéfices	3 101	3 101	
Autres	9 055	9 055	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAL	14 035	14 035	0
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DETTES	31/12/2024	Échéances à moins 1 an	Échéances de 1 à 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)		0	0
Autres emprunts obligataires (2)		0	0
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	60 490	60 490	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	0	0	0
Taxes sur la valeur ajoutée	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0	0
Groupe et associés (3)	128 625	128 625	0
Autres dettes	51 569	51 569	0
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL	240 684	240 684	0
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice			
(3) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	128 625		

SAS 2MR SOLAR

PRODUITS A RECEVOIR

TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR		31/12/2024
		14035
Autres créances		9 055
ETAT PRODUITS A RECEVOIR		4 980

SAS 2MR SOLAR

CHARGES A PAYER

TOTAL DES CHARGES A PAYER		31/12/2024
		58509
ETAT CHARGES A PAYER		
ASSOC. CPTES C OURANTS D'INTERETS	6 940	
AUTRES DETTES CHARGES A PAYER	51 569	

4 5 6 7

SAS 2MR SOLAR

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D' AVANCE

	31/12/2024	CHARGES	PRODUITS
Charges et Produits d'EXPLOITATION			
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

NEANT

2MR SOLAR

Société par actions simplifiées au capital de € 50.000

27 rue de la Gaensmatt – 68150 OSTHEIM

RCS COLMAR TI 518 533 377 - 2009 B 799

RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2024

Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous soumettre les documents prescrits par l'article L 223-26 du Code de Commerce à savoir l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) ainsi que le rapport de gestion de la gérance dont nous vous donnons ci-après lecture.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification en ce qui concerne les méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

SITUATION DE LA SOCIETE

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, la situation de la société peut se résumer à ce qui suit :

Le total des **PRODUITS D'EXPLOITATION** atteint au 31 décembre 2024 € 199.034 contre € 220.696 l'exercice précédent soit une diminution de 9,82 % et correspondant uniquement à la production vendue.

Le total des **CHARGES D'EXPLOITATION** en diminution de 6,44 % atteint € 93.111 fin décembre 2024 contre € 99.523 fin décembre 2023 et se compose :

. des autres achats et charges externes qui s'établissent à € 24.194 fin décembre 2024, contre € 25.834 fin décembre 2023, en diminution de 6,35 %,

. des impôts, taxes et versement assimilés qui s'élèvent à € 478 pour cet exercice 2024, contre € 5.250 l'exercice précédent.

. des dotations aux comptes d'amortissements sur immobilisations qui ont été constituées pour € 68.439 contre € 68.439 l'exercice précédent.



LES RESULTATS DE CETTE ACTIVITE

Dans ces conditions, le **RESULTAT D'EXPLOITATION** apparaît positif de € 105.923 contre un résultat positif de € 121.173 l'exercice précédent.

Le **RESULTAT FINANCIER** est négatif de <€ 10.642> compte tenu des charges et produits financiers supportées.

Le **RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS** est donc bénéficiaire de € 95.281.

En l'absence de **RESULTAT EXCEPTIONNEL**, l'exercice 2024 se solde par un bénéfice de € 75.711 après impôt sur les sociétés à hauteur de € 19.570.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 soit la somme de € 75.711 sur le compte « REPORT A NOUVEAU » positif existant au bilan dont le solde passera ainsi de € 7.935 à € 83.646.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours ou au titre des trois derniers exercices sociaux.

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes par part	Autres revenus distribués	
2021	€ 20		
2022	€ 16		
2023	€ 16		

EVOLUTIONS PREVISIBLE

Notre objectif est la poursuite du développement harmonieux tout en maintenant une gestion de prudence de sorte à bien contrôler l'évolution des charges et frais généraux.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS

Dans le cadre de l'article L 223-19 Code de Commerce relatif aux conventions dans lesquelles vos associés ou gérants peuvent avoir un intérêt direct ou indirect, nous vous signalons que les conventions antérieurement conclues se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023.

CONCLUSION

Si vous approuvez nos propositions, vous voudrez bien sanctionner par un vote positif le texte des résolutions qui va vous être proposé.

LE GERANT



2MR SOLAR

Société par actions simplifiées au capital de € 50.000

27 rue de la Gaensmatt – 68150 OSTHEIM

RCS COLMAR TI 518 533 377 - 2009 B 799

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

le seize juin à seize heures.

les associés de la société à responsabilité limitée

« 2MR SOLAR »

au capital de € 50.000,-- divisé en 5.000 parts sociales de € 10,-- chacune, se sont réunis à 68220 FOLGENSBOURG, 2, rue de Delle, sur convocation du gérant, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du gérant sur l'activité et les comptes de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.
2. Approbation desdits rapports ainsi que des comptes et du bilan de l'exercice 2024, Approbation des conventions éventuellement conclues – Affectation des résultats
3. Quitus au gérant
4. Questions diverses

L'assemblée est présidée par Monsieur Roland UEBERSCHLAG en qualité de gérant et d'associé.

Sont présents :

- M. Roland UEBERSCHLAG	2.760 parts
- M. Mathieu UEBERSCHLAG	1.120 parts

TOTAL DES PARTS	3.880 parts
-----------------	-------------------

Mr UEBERSCHLAG Maxime est absent et excusé.

Les associés présents possédant plus de la moitié des parts, l'assemblée générale ainsi constituée est autorisée à délibérer valablement sur son ordre du jour.

M. UEBERSCHLAG

Puis il est mis à la disposition des associés :

- . le rapport du gérant sur l'activité arrêtée le 31 décembre 2024 et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- . le texte des résolutions,
- . l'inventaire, les comptes et le bilan dudit exercice,
- . un exemplaire des statuts sociaux.

Puis le gérant donne lecture de son rapport et propose aux associés le texte des résolutions qu'il a préparé.

Puis la discussion s'instaure. Après quelques échanges de vues, plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés,
après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 et les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
déclare approuver ce rapport ainsi que les comptes et le bilan dudit exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés,
Approuvant la proposition du gérant, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 soit la somme de € 75.711 sur le compte « REPORT A NOUVEAU » positif existant au bilan dont le solde passera ainsi de € 7.935 à € 83.646.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours ou au titre des trois derniers exercices sociaux.

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes par part	Autres revenus distribués	
2021	€ 20		
2022	€ 16		
2023	€ 16		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, donne quitus entier et définitif à Monsieur Roland UEBERSCHLAG, son gérant, pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

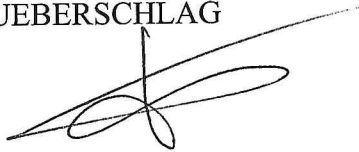
M cor

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

EN FOIE DE QUOI,
il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été approuvé et signé par
tous les associés

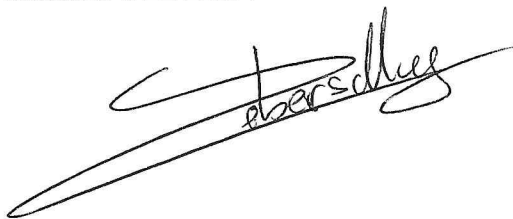
Le gérant

M. Roland UEBERSCHLAG

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

Le Scrutateur

M. Mathieu UEBERSCHLAG

A handwritten signature in black ink, featuring the name 'ueberschlag' in a cursive script, with a large, sweeping horizontal stroke underneath.Handwritten initials or a mark in the bottom right corner, appearing to be 'M' followed by 'cu'.